



Extrait du Vivre en Comminges

<http://www.vivreennomminges.org/Pour-que-justice-soit-rendue-dans.html>

**Pour que justice soit rendue  
dans l'affaire du Régent,  
manifestons ensemble contre  
le maintien des insecticides  
systémiques le vendredi 13  
janvier 2006 à Saint-Gaudens !**

Date de mise en ligne : vendredi 13 janvier 2006

- Alertes en Comminges - AGRICULTURE intensive - Pesticides -

---

Copyright © Vivre en Comminges - Tous droits réservés

---

## **Communiqué de presse de l'association Nature Comminges.**

En solidarité avec la Coordination Nationale des Apiculteurs et l'Association de Défense des Victimes des Pesticides Agricoles (ADPVA), l'Association Nature Comminges, partie civile dans l'instruction judiciaire menée par le Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens sur les dégâts occasionnés par le Régent aux abeilles, à l'environnement et à la santé humaine depuis 2004, réitère son appel à manifester vendredi 13 janvier à 10 heures à Saint-Gaudens (parking Pégot) contre les tentatives de réhabilitation de cet insecticide systémique neurotoxique.

En apportant notre soutien à cette journée de mobilisation, nous tenons à dénoncer l'incohérence du vote par trois sénateurs UMP de l'Article 21-V bis de la Loi d'Orientation Agricole -autorisant tout produit pesticide ayant une autorisation provisoire de vente (APV) antérieure à 1993 de bénéficier de fait d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)- qui contredit les récents propos tenus par le Ministre de l'Agriculture. Ce dernier nous répondait par courrier du 20 mai 2005 qu' « en 2004 les autorités françaises ont ainsi proposé de ne pas inclure cette substance active sur la liste des substances actives phytosanitaires autorisées au niveau communautaire compte tenu des préoccupations majeures pour l'environnement et les espèces sauvages (...) et interdit la mise sur le marché et l'utilisation des semences enrobées de fipronil, de même que les produits de traitement des sols à base de cette substance active (...) ».

Cette manoeuvre politicienne qui vise à éviter l'examen du dossier toxicologique de ces produits, permettrait de fait au Régent (qui n'a jamais bénéficié d'une Autorisation de Mise sur le Marché), de voir sa situation illégale régularisée au détriment d'une agriculture de qualité, de l'intérêt général et de la santé des citoyens !

Malgré les conclusions accablantes des rapports d'experts diligentés dans le cadre de l'enquête judiciaire menée à son terme par le Juge d'Instruction de Saint-Gaudens, on assiste aujourd'hui à une véritable opération de séduction qui honore une nouvelle fois la triste réputation de la France (1er consommateur européen et 3e consommateur mondial de pesticides) : campagne de l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs) sur les pertes de récoltes attribuées au taupin, tentative d'autorisation du Poncho-maïs en remplacement du Gaucho, affirmation par BASF qu'il n'y a pas de preuves scientifiques permettant d'incriminer le Régent sur la santé de l'homme et de l'animal.

Ces arguments rhétoriques n'entameront ni la détermination des parties civiles ni la solidité du dossier d'instruction qui a permis de mettre en évidence un premier mode de contamination par la mise en suspension dans l'atmosphère de poussières de fipronil, et une contamination de fond de notre alimentation par la présence de fipronil et de ses métabolites dans des échantillons de lait, d'huile et de margarine de tournesol. La pollution de l'air - qui a récemment été confirmée par des relevés de l'Observatoire Régional de la Qualité de l'Air de Midi-Pyrénées (ORAMIP), près de zones de semis de tournesols - se chiffrait à plus de trois fois la dose létale 50 pour l'abeille (dose entraînant 50% de mortalité) !!!

C'est pourquoi, nous nous joignons à toutes les organisations qui attendent que la justice puisse enfin avancer sans entraves dans l'affaire du Régent, actuellement bloquée en attente d'une décision de la cour d'appel de Toulouse qui aurait dû être rendue en janvier 2005 !!!

A lire à ce sujet : Le Grand-Tétrás - Bulletin d'information de l'[Association Nature Comminges](#). N°8 juin 2004 et N°9 septembre 2005